

UN SÉJOUR D'ÉTUDES EN BELGIQUE

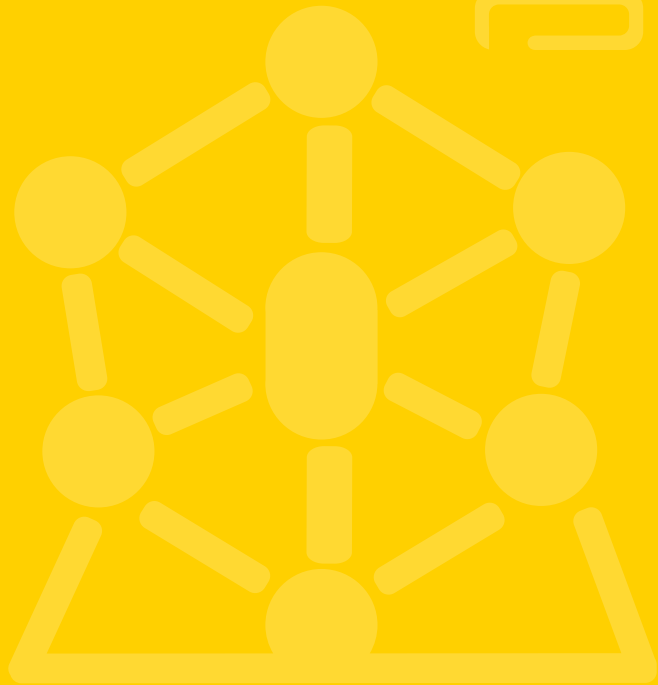
FRANCO-
PHONE

GUIDE PRATIQUE POUR LES ÉTUDIANTS CANADIENS



STUDYINBELGIUM.BE





SOMMAIRE

Choisir la Belgique francophone	2
Étudier en Belgique francophone	8
Procédures d'admission et d'inscription	14
Possibilités de financement	18
Aides pour les étudiants	24
Organiser son séjour – Démarches administratives	28
Vivre en Wallonie et à Bruxelles	32
En savoir plus	38

Note : L'usage du masculin dans ce document a pour unique but d'alléger le texte.



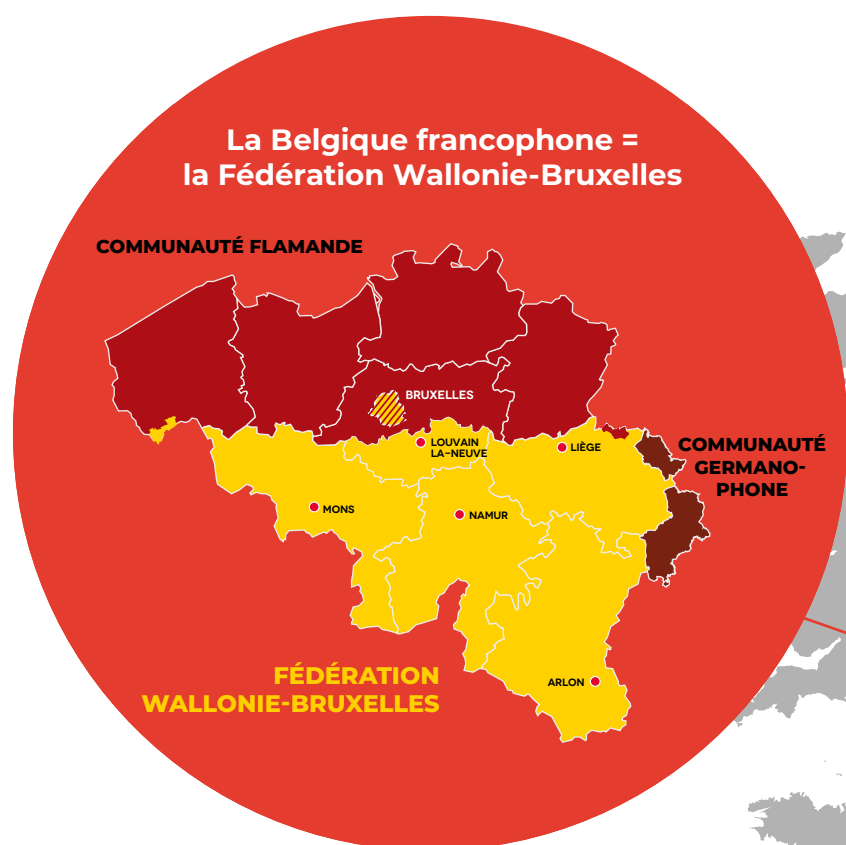
Pour obtenir des informations plus complètes sur l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, la vie étudiante et l'ensemble des programmes d'études proposés, rendez-vous sur www.studyinbelgium.be

CHOISIR LA BELGIQUE

FRANCO-
PHONE



LA BELGIQUE ET LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES



DONNÉES ET CHIFFRES CLÉS



SUPERFICIE :
30 528 km²



POPULATION :
Près de **11 800 000**
d'habitants



dont plus de
4 700 000
en Fédération
Wallonie-Bruxelles



FORME DE L'ÉTAT :
Monarchie
constitutionnelle
parlementaire fédérale



CAPITALE :
Bruxelles



MONNAIE :
Euro (€)



ROI :
Philippe



LANGUES OFFICIELLES :
français,
néerlandais,
allemand

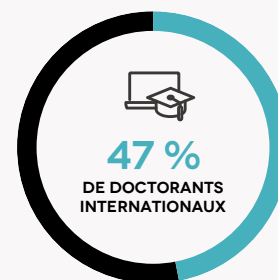
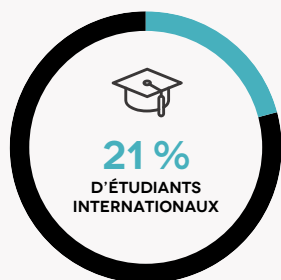




*Source : Textes issus de la campagne promotionnelle « La Belgique autrement phénoménale », 2017 SPF Chancellerie du Premier Ministre

ÉTUDE, RECHERCHE, INNOVATION

AU SEIN DE LA POPULATION ÉTUDIANTE



+ 36 %

D'ÉTUDIANTS DANS
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR CES 20
DERNIÈRES ANNÉES



68%

DES PUBLICATIONS
SCIENTIFIQUES SONT
COPUBLIÉES AVEC DES
CHERCHEURS ÉTRANGERS



+ 50 %

DE DOCTORANTS CES
10 DERNIÈRES ANNÉES



20%

DU PERSONNEL
ACADÉMIQUE OU
SCIENTIFIQUE EST
D'ORIGINE ÉTRANGÈRE



20 %

DES ÉTUDIANTS
DISPOSENT D'UNE
BOURSE D'ÉTUDE



DES MILLIERS DE PROGRAMMES CONJOINTS,
DONT DES MASTERS ET DES DOCTORATS
« ERASMUS MUNDUS », ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS



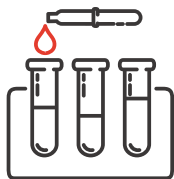
16 %

DES ÉTUDIANTS
SONT MOBILES À
L'INTERNATIONAL



DE NOMBREUX PROGRAMMES DE
COURS SONT DISPONIBLES EN ANGLAIS,
EN ESPAGNOL, EN ALLEMAND ET EN
NÉERLANDAIS





+380 000 000 €

ALLOUÉS CHAQUE ANNÉE À
LA RECHERCHE

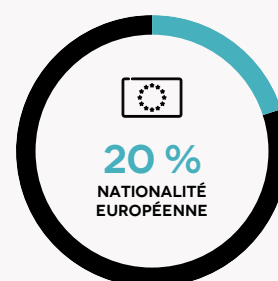
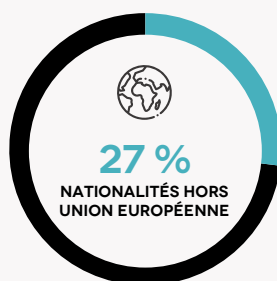
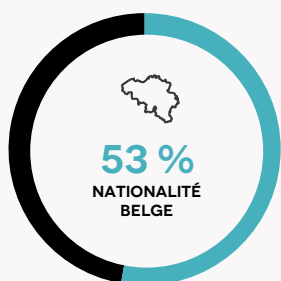


1 000

DIPLÔMÉS

DE DOCTORATS AVEC THÈSE (DOCTEURS)

POURCENTAGE D'ÉTUDIANTS DOCTORANTS PAR NATIONALITÉS



LE RAYONNEMENT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE BELGE PAR-DELÀ SES FRONTIÈRES



4

PRIX NOBEL DE
MÉDECINE



5

PRIX NOBEL DE LA
PAIX



1

PRIX NOBEL DE
LITTÉRATURE



1

PRIX NOBEL DE
CHIMIE



1

PRIX NOBEL DE
PHYSIQUE



ÉTUDIER EN BELGIQUE

FRANCO-
PHONE



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

En Belgique francophone, les programmes d'étude sont dispensés dans 3 types d'établissements supérieurs : les universités, les hautes écoles et les écoles supérieures des arts.

Liste des établissements d'enseignement supérieur

5 UNIVERSITÉS

Université catholique de Louvain, <https://uclouvain.be>
 Université libre de Bruxelles, <https://www.ulb.be>
 Université de Liège, <https://www.uliege.be>
 Université de Mons, <https://web.umons.ac.be>
 Université de Namur, <https://www.unamur.be>

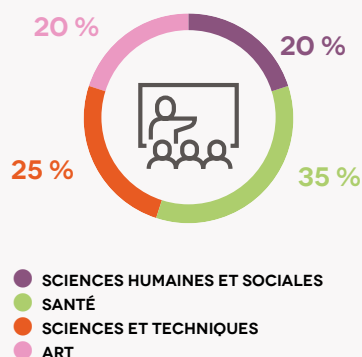
19 HAUTES ÉCOLES

Haute École Albert Jacquard, <https://www.heaj.be>
 Haute École Bruxelles-Brabant, <https://www.he2b.be>
 Haute École Charlemagne, <https://www.hech.be>
 Haute École Ephec, <https://www.ephec.be>
 Haute École Francisco Ferrer, <https://www.he-ferrer.eu>
 Haute École Galilée – IHECS, <https://www.ihecs.be>
 Haute École ICHEC – ECAM – ISFSC, <http://he-ichec-ecam-isfsc.be>
 Haute École en Hainaut, <https://www.heh.be>
 Haute École Léonard de Vinci, <http://www.vinci.be>
 Haute École libre de Bruxelles - Ilya Prigogine, <https://www.helb-prigogine.be>
 Haute École libre Mosane, <https://www.helmo.be>
 Haute École Louvain en Hainaut, <https://www.helha.be>
 Haute École Lucia de Brouckère, <https://www.helb.be>
 Haute École de Namur-Liège-Luxembourg, <https://www.henallux.be>
 Haute École provinciale de Hainaut – Condorcet, <https://www.condorcet.be>
 Haute École de la Province de Liège, <https://www.provincedeliege.be/hauteecole>
 Haute École de la Province de Namur, <https://hepn.be>
 Haute École Robert Schuman, <https://www.hers.be>
 Haute École de la Ville de Liège, <https://www.hel.be>

16 ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS

Académie des Beaux-Arts de Tournai, <http://www.actournai.be/>
 Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de Bruxelles, <https://www.arba-esa.be>
 Arts?, <https://www.artsaucarre.be>
 Beaux-Arts de Liège - École Supérieure des Arts, <https://beauxartsdeliege.be>
 Conservatoire royal de Bruxelles, <http://www.conservatoire.be>
 Conservatoire royal de Liège, <https://www.crlg.be>
 École nationale supérieure des Arts visuels de La Cambre, <https://www.lacambre.be>
 École supérieure des Arts de l'Image « Le 75 », <https://leseptantecinq.be>
 École supérieure des Arts - École de Recherche graphique, <http://www.erg.be>
 École supérieure des Arts du Cirque, <http://esac.be>
 École supérieure des Arts Institut Saint-Luc Tournai, <http://stluc-sup-tournai.be>
 École supérieure des Arts Saint-Luc de Bruxelles, <http://www.stluc-bruxelles-esa.be>
 École supérieure des Arts Saint-Luc de Liège, <https://www.saint-luc.be>
 Institut des Arts de Diffusion, <http://www.iad-arts.be>
 Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des Techniques de Diffusion, <https://insas.be>
 Institut supérieur de Musique et de Pédagogie, <https://www.imep.be>

Pourcentage d'étudiants internationaux inscrits dans un programme de master dans les universités par domaine d'étude



Les universités

Une formation théorique et scientifique

Réparties sur tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les universités proposent à leurs étudiants des formations de qualité. Celles-ci sont réparties selon 4 secteurs d'étude : les sciences et techniques, les sciences humaines, les sciences de la santé et l'art.

La recherche au cœur du cursus belge francophone

En plus d'une connaissance approfondie de la matière choisie, les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles offrent une formation générale solide et encouragent leurs étudiants à adopter une approche scientifique. Pour cela, l'accent est mis sur le développement de la recherche, tant fondamentale qu'appliquée. Une philosophie qui fait des universités de la Belgique francophone des établissements reconnus pour l'excellence de leurs programmes de recherche et qui jouissent d'une réputation remarquable dans notre pays et hors frontières.

Pourcentage d'étudiants internationaux inscrits dans un programme de Master dans les hautes écoles par secteur d'étude

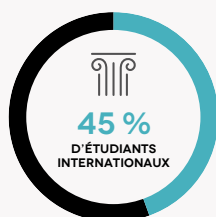


Les hautes écoles

Un enseignement pratique et professionnalisant

Toutes les hautes écoles de Belgique francophone proposent une formation de qualité qui est en lien étroit avec la recherche appliquée, les institutions universitaires et les milieux socioprofessionnels. Contrairement aux universités, la pédagogie adoptée dans les hautes écoles est centrée sur l'apprenant et le monde du travail. Les aspects théoriques et conceptuels font tout de même partie du programme et une grande place est donnée aux stages en entreprise, qui sont obligatoires. Si vous êtes à la recherche de cours qui se donnent dans de petits auditoriums, avec un travail régulier et de la pratique, alors la haute école est faite pour vous !

Pourcentage d'étudiants internationaux inscrits dans les écoles supérieures des arts :



Les écoles supérieures des arts

Des formations aux techniques artistiques mondialement reconnues

De notoriété internationale, les écoles supérieures des arts de la Fédération Wallonie-Bruxelles forment tous les étudiants belges et étrangers qui le souhaitent aux arts du spectacle et technique de diffusion et de communication ; aux arts plastiques, visuels et de l'espace ; à la musique ; au théâtre et aux arts de la parole.



© ULB / D. Pirnay/www.wvouch.be



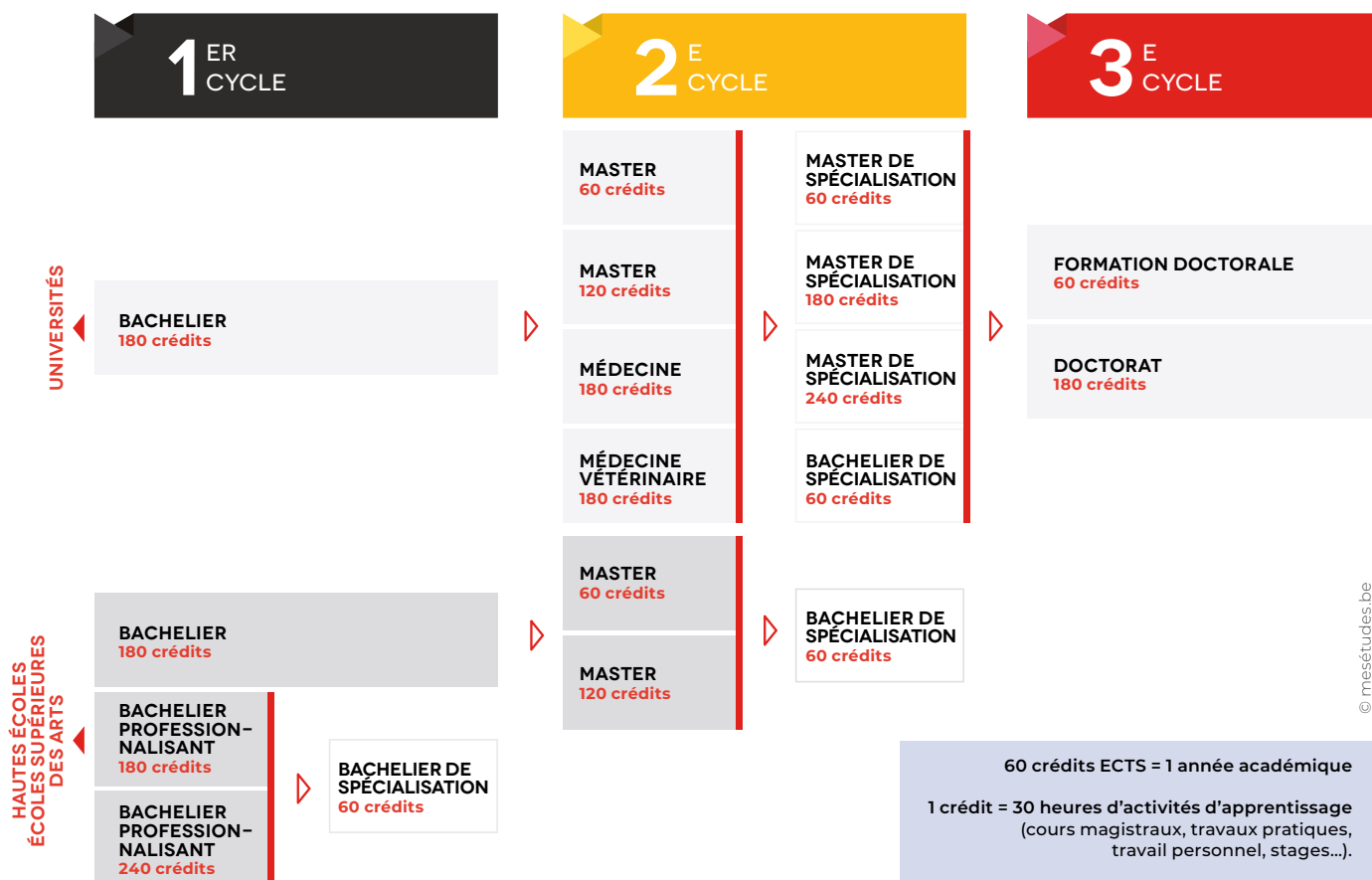
© IHECS / D. Pirnay/www.wvouch.be



DES DIPLÔMES BELGES RECONNUS DANS TOUTE L'EUROPE

En Belgique francophone, l'enseignement supérieur est basé sur un système de 3 cycles d'étude : le bachelier, le master et le doctorat. Chaque diplôme obtenu vous permet d'avoir des crédits ECTS. Le système européen de transfert de crédits (ECTS) vise à rendre les études plus transparentes et facilite la reconnaissance des qualifications entre pays. Il permet aux étudiants de transférer des crédits entre établissements d'enseignement supérieur, basés sur les acquis d'apprentissage et la charge de travail. L'ECTS améliore la flexibilité des programmes, aide à la gestion des études supérieures et favorise la comparabilité internationale des systèmes éducatifs. Adopté par la majorité des pays européens, il se répand également à l'échelle mondiale.

Fonctionnement de l'enseignement supérieur

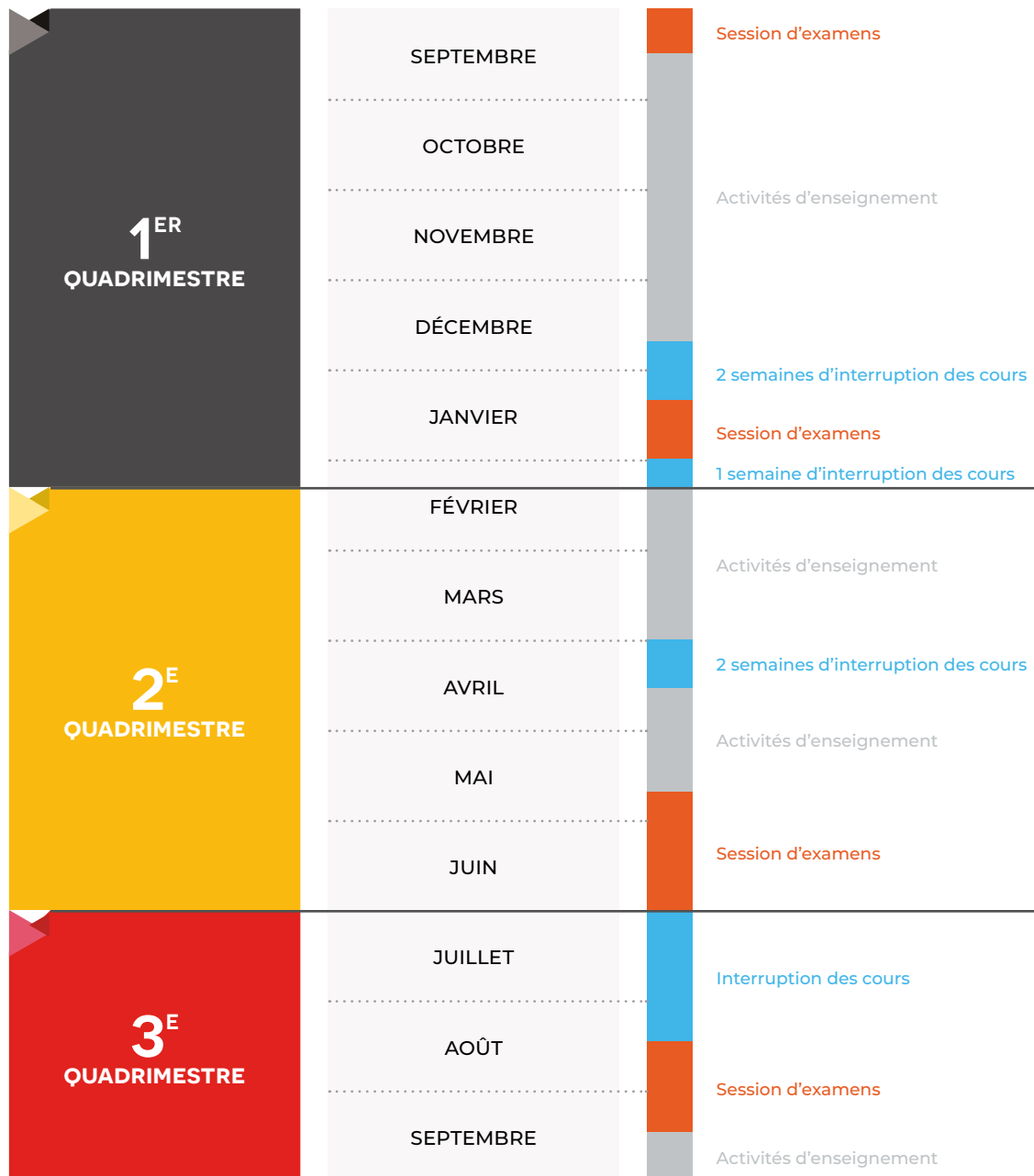


L'obtention des diplômes (bachelier, master, doctorat) est liée au nombre d'années d'étude accomplies depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur. Chaque année permet de valider 60 crédits ECTS (European Credits Transfer System) capitalisables et transférables d'un pays à l'autre.

- Le diplôme de 1^{er} cycle (bachelier) représente 180 ou 240 crédits ECTS, soit 3 ou 4 années d'étude.
- Le diplôme de 2^e cycle (master) représente 60, 120 ou 180 crédits ECTS, soit 1, 2 ou 3 ans d'étude.
- Le diplôme de 3^e cycle (doctorat) représente un nombre de crédits ECTS variable.

LE CALENDRIER ACADÉMIQUE

De manière générale, le calendrier d'une année académique en Belgique francophone se divise en 3 quadrimestres. Les activités d'apprentissage se répartissent sur les deux premiers quadrimestres à l'exception de certaines évaluations ou activités d'intégration professionnelle.



ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT



INTERRUPTION DES COURS



EXAMENS

PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION



PROCÉDURES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

L'accès aux études de bachelier/baccalauréat en Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour suivre un cursus de bachelier/baccalauréat, les étudiants internationaux doivent être titulaires d'un diplôme donnant accès au cycle demandé et doivent réussir la procédure de sélection prévue pour certaines filières (ingénieur civil, médecine, sciences dentaires, médecine vétérinaire, logopédie, kinésithérapie et réadaptation). À noter qu'une demande d'équivalence de diplôme est requise et doit être demandée auprès du [Service des Équivalences du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#)

L'accès aux études de master/maîtrise

Vous devez être porteur d'un diplôme de bachelier (1^{er} cycle de 180 crédits ECTS) d'un domaine d'étude proche ou identique à celui que vous voulez entreprendre. Dans la majorité des cas, une équivalence de votre diplôme d'enseignement supérieur étranger n'est pas nécessaire.

La demande de poursuite d'études est à adresser directement à l'[établissement d'enseignement supérieur](#) de votre choix. Celui-ci examinera la comparabilité de vos études antérieures avec celles que vous souhaitez poursuivre et décidera du programme d'études auquel vous êtes admissible. C'est également à l'établissement de valoriser les crédits obtenus à l'étranger pour vous octroyer d'éventuelles dispenses. Il peut aussi se prononcer sur les demandes de valorisation des acquis de l'expérience professionnelle ou personnelle.

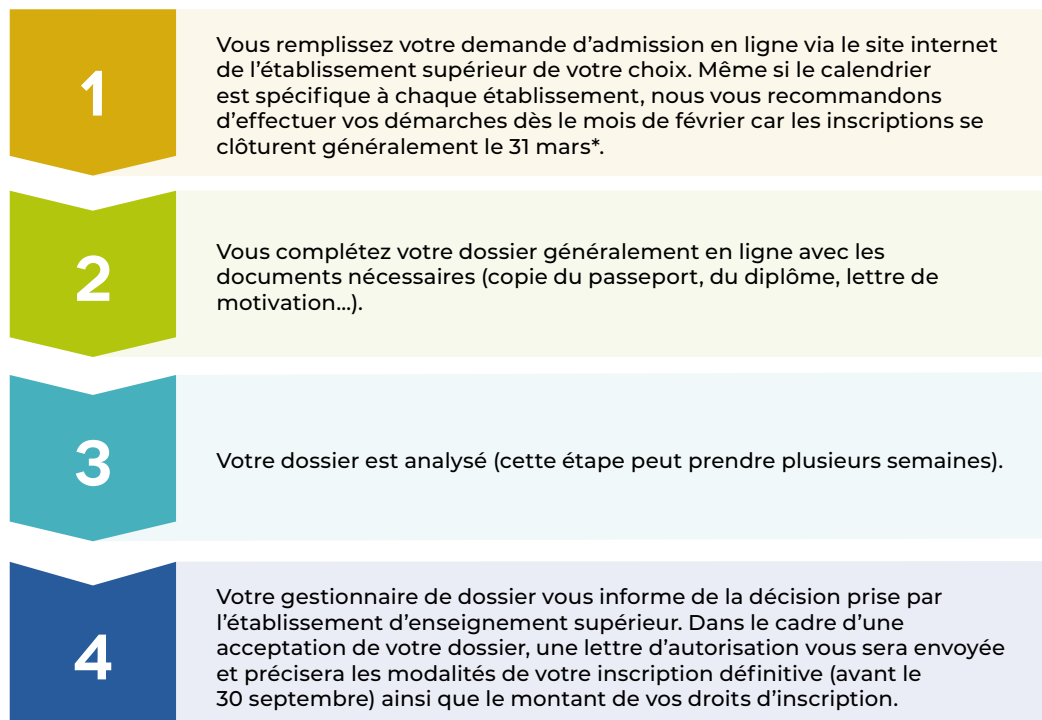


En savoir plus sur la demande d'équivalence et les exceptions:
<https://equisup.cfwb.be/etudier/>



L'inscription aux études de master s'effectue en 4 étapes :

* NB : Vous devrez vous être acquitté de frais administratifs pour pouvoir finaliser votre demande d'inscription en ligne. Si votre demande d'inscription est acceptée, cette somme sera déduite des droits d'inscription. Dans tous les autres cas, l'acompte ne sera pas remboursé. Il est donc très important de vérifier, au préalable, que vous répondez aux conditions d'accès.



⚠ Attention ! Il existe des conditions d'admission spécifiques à chaque master et à chaque établissement d'enseignement supérieur. Généralement, elles sont reprises sur la fiche de présentation du master publiée sur le site web de l'établissement d'enseignement supérieur.

Les formalités d'inscription au doctorat

La première étape est de vérifier que vous répondez aux conditions d'accès au doctorat. Si ces conditions sont remplies, vous pouvez alors compléter le formulaire en ligne de l'université choisie.

Documents à prévoir pour votre dossier :

- Certificat de nationalité daté de l'année civile de l'inscription (ou une copie de votre passeport) ;
- Lettre de motivation ;
- Projet de thèse ;
- Autorisation de votre promoteur ;
- Diplômes de 1er et 2e cycle et les relevés de notes (traduits en français ou en anglais si nécessaires) ;
- Justificatifs de vos activités sur les cinq dernières années ;
- Un plan de financement.

Consultez toujours les conditions d'admission et d'inscription sur le site internet de l'université de votre choix.

Les conditions d'accès au doctorat

Les étudiants canadiens, tout comme tous les ressortissants de pays hors Union européenne, doivent répondre aux conditions suivantes :



Avoir obtenu des résultats suffisants lors de vos études antérieures :

- avoir un diplôme d'enseignement supérieur universitaire de master de 300 crédits/ECTS minimum ;
- avoir une moyenne d'au moins 70 % au cours de vos études de 2^e cycle.



Fournir un plan de financement (preuves officielles requises) qui atteste de ressources suffisantes pour mener à bien les études.

Le doctorat correspond à des études de longue durée, trois années au moins. D'où l'importance de se renseigner sur les possibilités de financement.

Le doctorat peut être financé par :

- fonds propres ou un garant en Belgique ;
- une bourse de votre gouvernement ;
- une bourse de la coopération belge (ARES) ;
- un mandat d'assistant au cadre des universités ;
- une bourse de doctorat de l'université choisie ;
- des revenus liés à l'exécution d'un contrat de recherche.



Avoir un projet de thèse et l'accord écrit d'un promoteur.



Remarque : pour trouver un promoteur, vous pouvez consulter :

- le Règlement général du doctorat de chaque établissement d'enseignement supérieur ;
- les sites des établissements d'enseignement supérieur ;
- le site du F.R.S.-FNRS ;
- le site de la politique scientifique fédérale.



Consultez les sites :

- <https://reseaulieu.be>
- <https://www.synhera.be>
- <https://euraxess.ec.europa.eu>

POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT



Quel est le coût de la vie en Belgique francophone ?

Si le coût de la vie est relativement abordable en Fédération Wallonie-Bruxelles, il peut varier d'une ville à l'autre. Que ce soit pour l'alimentation, les transports, les loisirs, la santé, etc., pensez à bien préparer votre budget pour éviter les mauvaises surprises. Ainsi, pour un étudiant, le coût de la vie peut varier entre 1100 € et 1300 € par mois et comprend :

Logement	Entre 400 et 600 €/mois
Nourriture	400 €/mois
Matériel d'étude	50 €/mois
Soins de santé et assurance	30 €/mois
Transports publics	50 €/mois
Autres (téléphone, sorties, etc.)	170 €/mois



Une formation d'excellence et des frais d'inscription accessibles au plus grand nombre

En Belgique francophone, l'accès à l'enseignement supérieur est une priorité. C'est pourquoi l'Etat prend à sa charge une grande partie du coût des études, de quoi permettre des frais d'inscription peu élevés et une qualité d'étude excellente. Les étudiants ressortissants d'un pays hors Union européenne sont redevables chaque année du montant des droits d'inscription et d'une contribution supplémentaire. Pour connaître les frais d'inscriptions exacts dont vous devrez vous acquitter, visitez le site : www.studyinbelgium.be/fr/practical-guide-canadian-students/financement

Des bourses, répertoriées sur www.studyinbelgium.be, sont disponibles en fonction de votre nationalité et du niveau d'étude que vous souhaitez effectuer.



Saviez vous que...

Plusieurs **ententes** ont été signées entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et des provinces canadiennes, notamment avec le Québec, l'Ontario et l'Acadie. wallonie-bruxelles.ca/fr/relations-entre-le-canada-et-wallonie-bruxelles

Des aides destinées aux étudiants et (futurs) professeurs de français du Nouveau-Brunswick, de l'Acadie et de l'Ontario sont disponibles. Celles-ci ont pour but d'offrir l'opportunité de participer à des **stages de perfectionnement de la langue française et de familiarisation à l'enseignement du français**, en Fédération Wallonie-Bruxelles, durant l'été. wallonie-bruxelles.ca//fr/bourses-et-financement-0

Depuis 2024, le Canada est pays associé au pilier II du **programme Horizon Europe**, qui finance des projets de recherche collaborative dans une série de domaines. Les chercheurs et organisations du Canada peuvent désormais participer au programme au même titre que leurs homologues de l'Union européenne.



LA BOURSE D'EXCELLENCE IN WBI M'A PERMIS DE COMPLÉTER MA MAÎTRISE (MASTER) EN BELGIQUE. LA BOURSE COUVRAIT MES DEUX ANNÉES D'ÉTUDE. C'EST UN ASSEZ GROS MONTANT QUI M'A PERMIS DE VIVRE DÉCEMMENT ET CELA A VRAIMENT CHANGÉ LE COURS DE MES ÉTUDES.



EVE-LINE
CANADA





Wallonie-Bruxelles International offre également des aides, auxquelles les étudiants canadiens sont admissibles, pour des séjours d'études aux 2^e et 3^e cycles :



- **Les bourses d'excellence IN WBI**

Ce programme de bourses a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI) pour accueillir des chercheurs désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les bourses disponibles peuvent être soit de longue durée (minimum 1 an, renouvelable 1 fois) soit de courte durée.



- **Les bourses Master IN**

Le programme de bourses Master IN, dont le Canada figure parmi les pays prioritaires, est destiné aux étudiants internationaux disposant au minimum d'un diplôme de premier cycle obtenu dans une institution diplômante étrangère reconnue par les autorités compétentes du pays du candidat en matière d'enseignement supérieur, qui souhaitent réaliser un Master en Wallonie ou à Bruxelles. Les candidatures doivent être déposées auprès de l'établissement d'enseignement supérieur wallon ou bruxellois.



EduCanada met à disposition un **moteur de recherche** répertoriant les possibilités de bourses d'études internationales pour les étudiants, chercheurs et établissements postsecondaires canadiens.

[www.educanada.ca/
scholarships-bourses/](http://www.educanada.ca/scholarships-bourses/)

TRAVAILLER EN TANT QU'ÉTUDIANT

En Belgique, tout étudiant étranger peut travailler comme étudiant.
Seules conditions : qu'il soit inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il soit en possession d'un titre de séjour en règle.

Le temps de travail :

- Pendant les vacances scolaires (hiver, printemps, été - juillet, août, septembre) : l'étudiant peut travailler sans limite d'heures.
- Pendant l'année scolaire : l'étudiant ne peut pas travailler plus de 20 heures par semaine et le travail doit être compatible avec les études.

Après l'achèvement de ses études en Belgique, le ressortissant d'un pays tiers peut demander l'autorisation de prolonger son séjour pendant 12 mois au maximum en vue de trouver un emploi ou de créer une entreprise dans le but d'obtenir un titre de séjour à des fins de travail.



Pour en savoir plus, consultez le site de l'Office des étrangers :
dofi.ibz.be/fr/themes/third-country-nationals/study/annee-de-recherche-dun-emploi-apres-les-etudes-superieures





AIDES POUR LES ÉTUDIANTS



Partir étudier dans un pays étranger peut apporter son lot de défis, mais en Fédération Wallonie-Bruxelles, une série d'aides existent pour vous soutenir durant votre séjour :

La recherche de logement

Pour vous aider à trouver votre logement en résidence universitaire ou dans le secteur privé, chaque établissement d'enseignement supérieur dispose d'un service des logements.

Pour plus d'informations concernant le logement, veuillez consulter :

studyinbelgium.be/fr/comment-trouver-un-logement-pour-etudier-en-belgique-francophone



SAVIEZ-VOUS QUE...

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les logements étudiants (en résidence universitaire ou dans des appartements communautaires appartenant à des particuliers) s'appellent des « **kots** ». Il existe même des « **kots à projet** », qui sont destinés aux étudiants souhaitant mener ensemble un projet qui leur tient à cœur. Chaque kot-à-projet est spécialisé dans un domaine précis relatif à la culture, à l'aide humanitaire ou sociale, au sport, ou encore à la protection de l'environnement, et organise des activités destinées aux autres étudiants ou aux habitants des environs.



L'aide sociale

Chaque université dispose d'un service social, qui est à l'écoute des étudiants et peut leur fournir des conseils et les orienter dans différentes démarches. Certaines universités ont aussi un service d'aides aux étudiants étrangers. Veuillez interroger le service social de l'université au sujet des différentes aides existantes.



Les cartes d'étudiants



Cinéma, théâtre, musée, inscription à la salle de sport, etc. La carte d'étudiant délivrée par votre établissement vous offre de nombreuses réductions dans et en dehors de ses murs.

L'ISIC ou la Carte d'étudiant internationale pour les étudiants du supérieur

La carte ISIC propose des avantages plus larges que la carte d'étudiant aux étudiants belges et étrangers puisqu'elle couvre également les voyages, certaines boutiques, les restaurants, les assurances, les spectacles et les moyens de transport. Pour commander votre carte ISIC, vous pouvez remplir le [formulaire disponible en ligne](#) sur le site www.isic.be

La Carte Jeunes Européenne

Disponible pour tous les jeunes et pendant un an, cette carte offre des réductions et avantages sur différentes activités et achats, en Belgique et dans 35 autres pays européens. Voyages, culture, hébergement, éducation, etc., elle vous permet de découvrir le pays dans lequel vous étudiez. Pour recevoir votre Carte Jeunes Européenne, inscrivez-vous sur kiosk.eyca.org/public/kiosk/home

Les tarifs avantageux pour les voyages en train et en transports en commun

Pour permettre aux étudiants de voyager à travers la Belgique à moindres frais, la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) propose des tarifs préférentiels aux étudiants de moins de 26 ans via différentes cartes. Pour les transports par bus, la STIB (à Bruxelles) et le TEC (en Wallonie) proposent également des tarifs préférentiels pour les jeunes de 12 à 24 ans.

Toutes les infos sur : www.belgiantrain.be et www.b-europe.com
Et sur www.stib-mivb.be et www.letec.be



Envie d'en savoir plus sur l'ensemble des réductions ?
www.jeminforme.be/cartes-etudiant/

ORGANISER SON SÉJOUR – DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Les ressortissants canadiens qui souhaitent séjourner en Belgique pour plus de 90 jours doivent faire une demande de visa de long séjour auprès du Consulat général de Belgique à Montréal.

Où et quand demander un visa

En premier lieu, veuillez compléter votre formulaire de demande, en ligne.

Une fois ce formulaire complété, imprimez-le. Rassemblez ensuite tous les documents justificatifs nécessaires et constituez votre dossier de demande sans oublier d'y joindre votre formulaire de demande, dûment daté et signé.

Lorsque votre dossier de demande est prêt, envoyez-le par courrier au Consulat général de Belgique à Montréal (courrier express avec n° de repérage de type Xpresspost, FedEx, UPS, DHL ou Purolator).

Le demandeur de visa doit s'acquitter de deux types frais pour que sa demande soit recevable : des frais administratifs, à payer à l'Office des étrangers, en Belgique (la redevance), ainsi que des frais consulaires, à payer au Consulat général.



Attention :

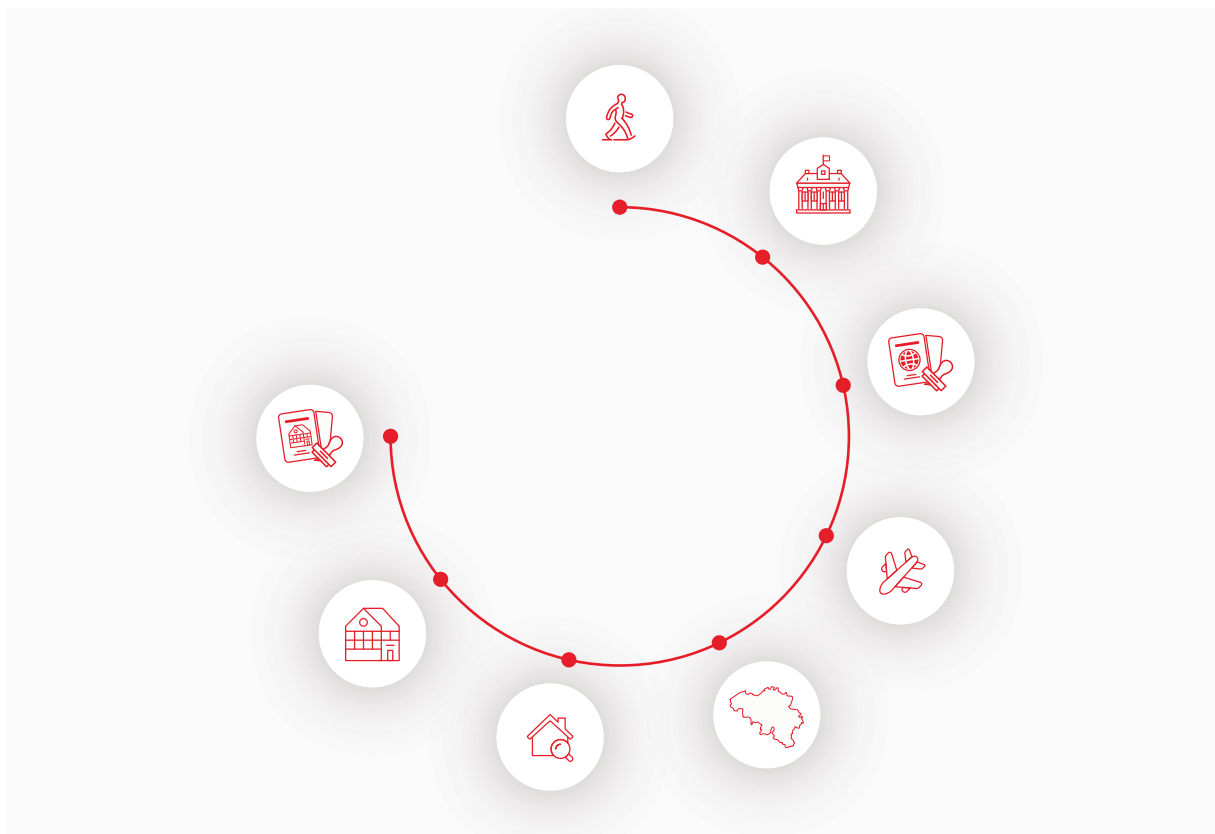
- Une demande de visa de long séjour ne peut pas être présentée plus de 6 mois avant la date du voyage.
- Si votre dossier est incomplet (vous n'avez pas fourni tous les justificatifs nécessaires), votre demande ne sera pas traitée.
- L'ETIAS (European Travel Information and Authorisation System), équivalent européen de l'AVE canadien, sera mis en oeuvre en 2026.
- Il concernera les voyageurs qui ne sont pas soumis à l'obligation de visa Schengen (parmi lesquels les ressortissants canadiens) et qui devront dorénavant obtenir une autorisation de voyage pour entrer dans la plupart des pays européens.



Toute l'information complète pour la demande est disponible sur le site du **Consulat général de Belgique à Montréal** :

canada.diplomatie.belgium.be/fr/ambassade-consulat-general-et-consulats-honoraires/consulat-general-montreal

L'information sur l'ETIAS est disponible sur le site: travel-europe.europa.eu/en/etias



La demande de permis pour chercheur en tant que chercheur international

Depuis le 1^{er} mars 2023, les ressortissants d'un pays tiers qui sont liés par une convention d'accueil avec un organisme de recherche reconnu en Belgique, peuvent bénéficier de la nouvelle législation concernant les chercheurs.

Pour pouvoir mener une activité de recherche en Belgique, le ressortissant d'un pays tiers aura besoin d'un permis pour chercheur.

Ce permis pour chercheur est demandé par l'organisme de recherche reconnu en Belgique auprès de l'autorité régionale compétente pour l'emploi via le guichet unique.

Quand l'organisme de recherche reconnu en Belgique introduit la demande, le chercheur doit, en principe, encore se trouver hors de l'UE. Ce n'est que si le ressortissant d'un pays tiers a déjà obtenu une autorisation de court séjour (maximum 90 jours) ou long séjour (plus de 90 jours) en Belgique qu'une exception sera faite et que le ressortissant d'un pays tiers peut déjà se trouver sur le territoire belge au moment où l'organisme de recherche demande le permis pour chercheur.



Visitez le site de l'Office des étrangers, dofi.ibz.be/fr/themes/ressortissants-dun-pays-tiers/travail/chercheurs, pour connaître :

- la demande de permis (procédure, documents et délai de traitement)
- le visa
- le renouvellement du permis

La demande de permis pour effectuer un stage en Belgique

Si vous souhaitez effectuer un **stage de plus de 90 jours en Belgique**, la procédure dite du « **permis unique** » s'adresse à vous.

La première étape consiste à prendre contact avec votre futur employeur en Belgique.

Votre employeur se chargera de contacter les autorités compétentes en Belgique dans le but de vous octroyer un « permis unique » (= permis de travail + autorisation de séjour)



Attention, dans le cadre de cette procédure, il vous faudra introduire une demande d'apostille ou légaliser certains documents canadiens.

Une fois le « permis unique » octroyé (pas avant !), il conviendra de déposer une demande de visa auprès du Consulat général de Belgique à Montréal.

Veuillez noter que pour des stages de moins de 90 jours des dispositions différentes s'appliquent, vous trouverez les informations utiles sur les sites des régions compétentes :

Bruxelles-Capitale :

- <https://economie-emploi.brussels/autorisation-travail-courte-stagiaire-prive>
- <https://economie-emploi.brussels/autorisation-travail-stagiaire-public>

Wallonie :

- <https://emploi.wallonie.be/home/travailleurs-etrangeurs/permis-de-travail/vous-etes-employeur/que-devez-vous-faire/stagiaire-directive-europeenne-2016801.html>
- <https://emploi.wallonie.be/home/travailleurs-etrangeurs/permis-de-travail/vous-etes-employeur/que-devez-vous-faire/stagiaire-en-institution-publique-ou-internationale.html>

Flandre :

- <https://www.vlaanderen.be/fr/travailler/employer-un-ressortissant-etrangeur-en-flandre/categories>
- <https://www.vlaanderen.be/en/working-enterprise-and-investment/working/employing-a-foreigner-in-flanders/categories/several-categories-of-intern/intern-with-a-government-or-international-institution>

Communauté germanophone :

- <https://ostbelgienlive.be/desktopdefault.aspx/tabid-269>



POUR LES SÉJOURS DE PLUS DE 3 MOIS : IL EST OBLIGATOIRE DE S'INSCRIRE À L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE SON LIEU DE RÉSIDENCE EN BELGIQUE DANS LES 8 JOURS DE SON ARRIVÉE. À VOTRE DÉPART, VOUS DEVREZ ÉGALEMENT VOUS DÉSINSCRIRE.

Vous devrez vous présenter au **Service des étrangers de la commune** avec les documents suivants :

- votre carte d'identité ou passeport et visa ;
- votre bail de logement ;
- une photo d'identité.

Dans les jours qui suivront, la police vous rendra visite à votre domicile pour vérifier votre adresse. Vous retournerez ensuite au Service des étrangers avec les documents demandés par la commune afin de compléter le processus d'enregistrement.

Lorsque la commune aura terminé le processus d'enregistrement, elle vous enverra un Certificat d'inscription au Registre des Étrangers.

VIVRE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

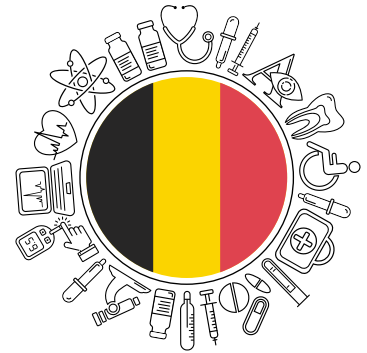


LES SOINS DE SANTÉ

La Belgique est considérée comme l'un des pays d'Europe à avoir le meilleur système de soins de santé.

La santé des étudiants : une priorité pour les établissements supérieurs belges francophones

En Fédération Wallonie-Bruxelles, tous les établissements d'enseignement supérieur francophones apportent une grande attention à la santé et à la qualité de vie de leurs étudiants. C'est pourquoi, les universités mettent un service médical (généraliste et spécialisé) à disposition sur le campus. Les plus petits établissements veillent, quant à eux, à accompagner les étudiants qui le souhaitent dans leur prise de rendez-vous, par exemple.



En Belgique, il est obligatoire de souscrire une assurance individuelle soins de santé. Y compris pour les étudiants internationaux.

Remarque : dans la plupart des cas, les étudiants internationaux doivent également prouver qu'ils sont couverts par une assurance santé internationale. De plus, les visiteurs internationaux qui restent en Belgique pour une période de moins de trois mois ne peuvent pas s'affilier à un régime d'assurance maladie belge.

Urgences

En Belgique, vous pouvez composer le 112 gratuitement
jour et nuit, pour les pompiers ou une ambulance.
Pour une aide policière urgente, composez le 101.



POMPIERS
112
AMBULANCE



101
POLICE



NOUS PRATIQUONS LES SPORTS D'HIVER

Vous aimez la glisse ? Pratiquez les sports d'hiver en Fédération Wallonie-Bruxelles !

Sous la neige, les Fagnes et les Cantons de l'Est ont quelque chose de magique. Une atmosphère propice aux descentes en ski, balades à pied ou en raquette dans la poudreuse, avec le secret espoir d'être le premier à laisser une trace.

Le ski alpin se pratique à la Baraque Fraiture, à Elsenborn, ou à Ovifat pour les sites les plus connus. Les amateurs de glisse trouvent également des pistes à Malmedy, Oignies-en-Thierache ou Manderfeld. Quand la neige se fait attendre ou pour se préparer aux pistes d'altitude, dirigez-vous vers les pistes intérieures, comme le centre Ice Mountain de Comines et ses 9 000 m² de vraie neige.



Vous aimez la glisse...

Nos voisins ont eux aussi de magnifiques sommets qu'il est aisé de rejoindre depuis la Belgique : les Alpes, les Pyrénées, les Apennins, les Cévennes, etc.



NOUS PARCOURONS DE NOMBREUX KILOMÈTRES !

Les 20km de Bruxelles

Vous êtes adepte de la course à pied et vous souhaitez réaliser les marathons les plus mythiques de la planète ? Avant de vous lancer sur les courses mondialement réputées comme les marathons de Tokyo, New York, Boston, Berlin, Londres et Chicago, profitez de votre séjour en Belgique et concentrez-vous sur une épreuve bruxelloise : les « 20km de Bruxelles », ayant lieu chaque année en mai !

www.20kmdebruxelles.be

Le RAVeL et les véloroutes

Le RAVeL, c'est plus de 1400 km de chemins réservés aux piétons, cyclistes, cavaliers, personnes à mobilité réduite !

Confortable et sécurisé, le Réseau Autonome des Voies Lentes (RAVeL) est composé de voies vertes essentiellement aménagées sur les chemins de halage et les anciennes lignes de chemin de fer. Plus de 45 itinéraires locaux balisés vous permettent de réaliser de belles randonnées à pied, à vélo ou à cheval sur l'ensemble du territoire wallon. Plus de 2000 km à parcourir pour découvrir les villes, les terroirs ruraux et les espaces naturels préservés de la Wallonie !

ravel.wallonie.be

Les Parcs naturels de Wallonie

Territoires reconnus pour leurs intérêts biologique et géographique, ces parcs sont situés dans des zones rurales de Wallonie. Les Parcs naturels révèlent des paysages remarquables où la nature reprend ses droits et où la biodiversité est protégée.

www.parcsnaturelsdewallonie.be



NOUS VIBRONS AU RYTHME DES FESTIVALS !

Vous aimez faire la fête
entre amis ?
Durant l'été, la Belgique
et l'Europe deviennent
des scènes géantes
avec des festivals pour
tous les goûts et tous
les styles !



NOUS AIMONS...

NOTRE MUSIQUE



Stromae



Angèle



Charlotte Cardin



Céline Dion



NOUS AVONS LE SENS DE L'ACCUEIL !

Les étudiants font partie intégrante du monde associatif de la Belgique francophone via les associations étudiantes. Elles leur permettent de se rencontrer, de se retrouver, de partager des activités extra-scolaires (festivals, expositions, concerts, conférences, voyages, randonnées, soirée, etc.) ; elles offrent la possibilité à tous de s'investir dans des actions très variées autour de thèmes politiques, environnementaux, humanitaires, sportifs, économiques, culturels, tout en assumant des rôles divers : président, trésorier, responsable de la communication, etc.

Les associations étudiantes sont nombreuses au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles : les Bureaux des élèves ou des étudiants, les Fédérations d'étudiants, la Fédération des étudiants francophones (FEF), les Cercles d'étudiants, les Régionales. Festives, politiques ou défenderesse des droits des étudiants, elles ont toutes pour vocation première le rassemblement de jeunes issus de cultures et d'horizons divers.



En savoir plus ? www.studyrama.be

NOS STARS DE CINÉMA

Benoît Poelvoorde



Virginie Efira



Xavier Dolan



Charlotte Le Bon



NOTRE GASTRONOMIE



EN SAVOIR PLUS



VOUS SOUHAITEZ POSER UNE QUESTION PRÉCISE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ?

Wallonie-Bruxelles Campus – Study in Belgium

Wallonie-Bruxelles International
Place Saintelette 2
1080 Bruxelles
Belgique
wbcampus@wbi.be
www.studyinbelgium.be

Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Québec/Canada

quebec@delwalbru.be
www.wallonie-bruxelles.ca

AUTRES CONTACTS UTILES

Ambassade du Canada à Bruxelles

Avenue des Arts 58
1000 Brussels
Belgique
T. +32 2 741 0611
bru@international.gc.ca
www.international.gc.ca

Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur

180 rue Royale
1000 Bruxelles
T. + 32 2 225 45 11
info@ares-ac.be
www.ares-ac.be

Consulat général de Belgique à Montréal

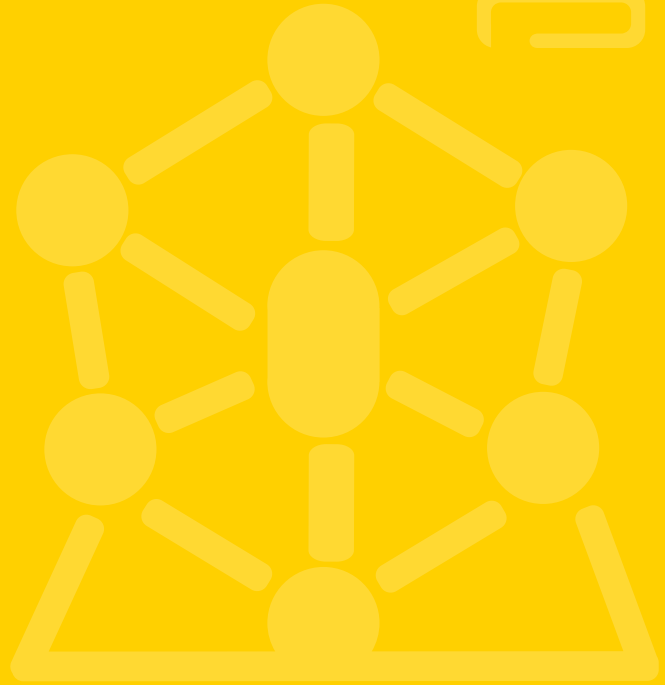
1000 rue Sherbrooke Ouest - suite 1400, Montréal, QC, H3A 3G4
Canada
montreal@diplobel.fed.be
montreal.visa@diplobel.fed.be
<https://canada.diplomatie.belgium>

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la Reconnaissance académique
et professionnelle des diplômes étrangers
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles
Belgique
equi.sup@cfwb.be
www.equivalences.cfwb.be

VISITWallonia

Espace Wallonie Accueil
Rue Marché aux Herbes 25
1000 Bruxelles
Belgique
T. +32 2 899 04 78
info@visitwallonia.be
info.shop@visitwallonia.be
visitwallonia.be





**WALLONIE-
BRUXELLES CAMPUS**
**L'AGENCE DE
PROMOTION DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE
LA BELGIQUE
FRANCOPHONE
SUR LA SCÈNE
INTERNATIONALE**



-  [STUDYINBELGIUM.BE](https://www.studyinbelgium.be)
-  [STUDY IN BELGIUM](#)
-  [WALLONIE-BRUXELLES CAMPUS](#)
-  [WB CAMPUS](#)
-  [STUDY IN BELGIUM](#) | [WALLONIE-BRUXELLES CAMPUS](#)



**WALLONIE
BRUXELLES
CAMPUS**